



Prix du mérite Michael Groleau « Raising the Stripes »

Le prix est créé en l'honneur de l'ancien président de l'ACOF, Michael Groleau (1957-2016). Alors que Mike a eu une brillante carrière sur le terrain qui a duré près de 30 ans, y compris de nombreuses missions de championnat, ses contributions hors terrain ont été tout aussi impressionnantes, sinon plus.

Mike faisait partie intégrante de son association locale (Lakeshore Football Officials Association -LFOA), de son association provinciale (Ontario Football Officials Association - OFOA) et du comité des officiels de SUO (U Sports). Il a été président du ACOF de 2008 à 2014.

Michael a travaillé sans relâche et avec altruisme à tous les niveaux du football, que ce soit au niveau local ou au niveau national. Il a été un contributeur important dans la réécriture de plusieurs politiques et documents de l'ACOF. Michael a joué un rôle déterminant dans la création et l'inscription du prix Tom Cheney au Temple de la renommée du football canadien, permettant ainsi à l'arbitrage amateur d'être reconnu comme une contribution importante au sport du football.

Michael a compris que le jeu de football est seulement aussi fort que la somme de ses parties. Ainsi, il travaillait constamment à bâtir un solide réseau d'arbitres et à renforcer les relations entre les intervenants clés – la FOA provinciale, les organisations sportives provinciales et Football Canada.

Le prix du mérite sera décerné tous les deux ans en alternance à partir du prix Tom Cheney. Dans chaque année de présentation, il y aura un maximum d'un gagnant pour chaque membre (FOA provincial).

Critères de sélection du prix

- Le(s) récipiendaire(s) du prix incarneront l'esprit de Michael - un dévouement inégalé, un leadership démontré et un changement positif grâce à la collaboration.
- Le ou les récipiendaires du prix doivent avoir apporté une contribution significative et tangible à l'amélioration de l'arbitrage amateur local ou provincial au cours des deux à cinq années précédentes.
- Les réalisations sur le terrain ne font pas partie des critères.
- Chaque membre (FOA provincial) peut soumettre plusieurs candidats valables
- Un comité de sélection, composé de représentants provinciaux et présidé par un exécutif de l'ACOF, effectuera la ou les sélections.
- Un membre (FOA provincial) sans nomination ne sera pas invité à participer au comité de sélection cette année-là.
- Le ou les récipiendaires seront sélectionnés sur la base d'un vote majoritaire des membres du comité.

Les candidatures, détaillant les réalisations du candidat et ses coordonnées, doivent être soumises au CFOA avant le 31 mars. Voir le formulaire de candidature pour plus de détails.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : ACOF V-P Nigel Bushe (nbsh38@gmail.com)

